

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.

SAUMUR :
Un an. 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8
Poste :
Un an. 35 fr.
Six mois. 18
Trois mois. 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A. EWIG,
Rue Fléchier, 2.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

16 Août 1880.

Chronique générale.

Le projet de rachat des chemins de fer par l'Etat a contre lui un mouvement d'opinion assez prononcé.

La plupart des journaux de la gauche républicaine, le *Siecle* notamment, et les chambres de commerce de toutes les régions de la France, ont manifesté vivement leur répugnance contre une telle éventualité.

Le gouvernement, qui, jusqu'à ce jour, a refusé de se prononcer nettement, malgré sa tentative d'organisation d'un septième grand réseau dont il a la direction, ne peut pas rester plus longtemps indifférent à ces témoignages de l'opinion publique ; il doit sortir de son abstention et tenir compte des vœux du pays.

Nous n'ignorons pas que le régime du monopole exercé par les grandes Compagnies est loin d'être parfait ; il y a particulièrement, dans leur exploitation, des questions de tarifs qui méritent d'être étudiées en vue d'une sérieuse réforme. Mais puisque l'absorption des voies ferrées par l'Etat apparaît comme un danger public, le gouvernement ne saurait rester plus longtemps dans l'indécision ; aussi, croyons-nous qu'il fera bien de saisir la première occasion qui se présentera pour nous dire s'il a ou s'il n'a pas l'intention de s'associer aux tentatives qui ont lieu, depuis quelque temps, dans le but de transformer le régime de nos chemins de fer. (Le Grand-Journal.)

M. Grévy a parlé à Cherbourg de sa « politique de sagesse ». Il rentre à peine à Paris que cette « politique de sagesse » va recevoir son application.

Les journaux républicains annoncent que le ministre de l'intérieur, M. Zéphirin Constandans, a reçu les préfets des départements où existent des collèges tenus par les Jésuites et leur a remis des instructions écrites pour procéder contre eux le 31 août.

Les crochetages vont recommencer au nom de la « politique de sagesse » !

On lit dans l'Agence Havas :

« Nous avons déjà annoncé que le gouvernement s'est occupé des mesures à prendre vis-à-vis des établissements des Jésuites consacrés à l'enseignement. C'est le 31 août que les décrets du 29 mars, concernant ces établissements, doivent être mis à exécution. M. le ministre de l'intérieur ne pouvait différer plus longtemps la fixation des mesures auxquelles MM. les préfets devront recourir. M. Constandans les a convoqués, en conséquence, et leur a fait connaître ses intentions. Les établissements qui doivent être fermés sont au nombre de 23. Ils sont situés dans 20 départements :

» L'Aveyron, les Bouches-du-Rhône, la Côte-d'Or, la Dordogne, le Finistère, la Haute-Garonne, la Gironde, l'Hérault, l'Indre-et-Loire, le Jura, la Loire, la Marne, le Pas-de-Calais, le Rhône, la Saône-et-Loire, la Sarthe, la Seine, la Somme, Vaucluse et la Vienne.

» Les villes où ces établissements se trouvent, sont :

» Saint-Affrique, Aix, Marseille, Dijon, Sarlat, Brest, Toulouse, Bordeaux, Montpellier, Tours, Dôle, Saint-Etienne, Reims, Boulogne-sur-Mer, Mongré, Paray-le-Monial, Le Mans, Paris (trois établissements), Amiens, Avignon et Poitiers.

» A Poitiers et à Montpellier, les établissements sont à la fois des maisons d'enseignement et des maisons professes. On a dû, le 30 juin dernier, ajourner l'exécution en ce qui concerne les maisons professes jusqu'à l'époque où elle serait réalisée dans les maisons d'enseignement, par suite de l'impossibilité de faire la distinction. A Montpellier et à Poitiers, il y aura donc, le 31 août

prochain, une double application des décrets du 29 mars. En résumé, le 30 juin dernier, il y a eu 42 maisons de Jésuites fermées, dans 31 départements. Le 31 août, il y aura, en tout, 65 établissements de la Compagnie de Jésus fermés.

» On ne sait encore quelle décision prendra le gouvernement au sujet des congrégations non jésuites et des congrégations de femmes non autorisées. »

Le discours de M. Gambetta à Cherbourg produit partout le plus déplorable effet.

A Berlin, il est habilement exploité par l'entourage de l'empereur.

Cependant, il ne faut pas exagérer l'exaspération berlinoise qui est chauffée à blanc par les journaux. M. de Saint-Vallier dissimule sans doute un nuage s'il retourne à Berlin ; mais, s'il est remplacé, il est difficile de prévoir les conséquences de la mauvaise humeur de M. de Bismarck.

Celui qui souffrira immédiatement et le plus des paroles de M. Gambetta est le roi de Grèce qui, aux yeux du chancelier allemand, a le grand défaut d'être trop l'ami du président de la Chambre des députés.

La République française, dans un article qui a toutes les allures d'une communication diplomatique, nous apprend que les projets de démonstration navale ne sont nullement abandonnés.

Il n'y aurait donc rien d'étonnant à ce que le voyage de Cherbourg se liât à cette grande conception de M. Gambetta.

Sans rêver de conquêtes, on entend cependant aller jusqu'au bout d'une expédition contre la Turquie. La République française ne se dissimule pas, d'ailleurs, qu'une fois engagée, l'intervention pourra mener loin.

La République française, voulant couper court à tous les bruits qu'on avait fait courir sur les intentions de M. Gambetta de céder à l'opinion publique sur ce point, dit

très-nettement que la marine française va jouer son rôle dans la question.

Nous sommes curieux de voir quel accueil vont faire les feuilles républicaines à cette signification : d'intervenir dans la question d'Orient et de prendre sa part de toutes les péripéties qui surgiront de la marche des événements !

Pauvre pays, pauvre France !

On écrit de Marseille, 14 août :

« Au cours de la séance tenue hier soir par le conseil municipal, M. Saler a émis un vœu tendant à la suppression du Sénat. Le président a refusé de mettre en discussion un vœu politique. »

LA FIN D'UN MEURTRIER.

Dans un entrefilet de son « Paris au Jour le Jour », M. Adolphe Racot, du *Figaro*, après avoir reproduit un récit de l'assassinat du général de Bréa, par Nourrit, encore au bain, et que plusieurs électeurs radicaux désignaient pour candidat au Conseil général, ajoutait :

« Il y a certainement dans ce moment-ci une belle situation à prendre pour le meurtrier qui a tué M^r Affre à la même époque. Il est demeuré inconnu. S'il vit toujours, que ne se révèle-t-il ? »

L'assassin de M^r Affre n'est pas tout à fait inconnu. Quelques personnes, vivant encore, l'ont connu ; quant à lui, il ne se révélera pas, car il est mort.

Il est mort d'une façon si affreuse et si terrible, que quiconque croit en l'existence d'un être suprême doit voir dans cette mort le doigt de Dieu et le châtimement du ciel !

L'archevêque de Paris a été assassiné le 25 juin 1848 par un misérable du nom de Laforge, Belge d'origine. Ce Laforge était un ouvrier ébéniste, habitant le faubourg Saint-Antoine.

Aux journées de juin, il prit un fusil

FEUILLETON DE L'ÉCHO SAUMUROIS.

Le Blessé de Gravelotte.

(Suite.)

De ce côté, du moins, les communications restaient libres. Le comte donnait fréquemment de ses nouvelles. Il était à Orléans, à Coulmiers. Des victoires, enfin !... Hélas ! il fallut de nouveau céder au nombre et reculer en combattant, mais reculer toujours !

L'ennemi était bien loin de Trévelec. Il ne viendrait pas jusque-là. Cependant, même à pareille distance, on le sentait approcher.

Une morne désolation planait sur la campagne ; lorsque son blanc linceul disparaissait par intervalles, tout devenait jaune ou noir, et c'était plus lugubre encore. Jamais l'Océan n'avait eu tant de lamentations, d'aussi terribles colères. Au large, pas une voile ! A terre, plus rien qui ne fût en mouvement, sinon les arbres remués par la bise qui leur arrachait, comme avec un redoublement de rage, jusqu'à leurs dernières feuilles mortes. D'étranges plaintes sortaient des bois, pareilles à des voix qui pleurent. Tous les sentiers, tous les horizons restaient déserts... et dans les mesures

silencieuses, au coin de l'âtre, quelques vieillards, qui se souvenaient de l'invasion de 1814, en racontaient d'horribles choses.

Toutes récentes, mais identiques, étaient les impressions des blessés de l'ambulance. Ils venaient de jouer à leur tour dans ce sombre drame qui se reprenait après un demi-siècle de distance les rôles de leurs grands-pères, et, tout naturellement, les mots légendaires des grognards d'autrefois se retrouvaient aujourd'hui sous la moustache de nos zouaves. L'un d'eux, parlant des envahisseurs, avait dit à Jeanne :

— Ils sont de trop !

A mesure que ces pauvres diables commençaient à se rétablir, on les admettait à la veillée. Quelques-uns faisaient de la charpie. Le zouave tricotaient des cache-nez. La jeune châtelaine, avec bonté, les interrogeait tour à tour.

Un journal, certains passages des lettres du comte, étaient lus à haute voix par le père Claude. Toutes les travailleuses écoutaient, retenant leur souffle. Aux mauvaises nouvelles, un frissonnement parcourait parmi l'assemblée. Parfois même, quand la pluie fonettait les vitres, quand une rafale ébranlait le vieux manoir, ou bien encore quand le feu plus vif annonçait au dehors la gelée plus âpre, des soupirs, des exclamations, quelques phrases dolentes s'entendaient sous les cornettes bretonnes.

— Ah ! Jésus Maria ! quel temps ! quel hiver ! Où sont maintenant nos pauvres gars ! Dans les bois ou sur la terre nue ! Comme ils doivent avoir froid cette nuit !

A neuf heures, Jeanne donnait le signal du départ. Grand bruit alors sous le vestibule où chacun reprenait ses sabots. Un instant plus tard, la porte s'était refermée sur le silence.

Au dehors, on voyait les falots s'éloigner par groupes. Ils s'éparpillaient à l'entrée du village ; ils disparaissaient dans les maisons comme sur un papier réduit en cendre s'éteignent les dernières étincelles.

Jeanne, enfin, se retrouvait seule. Elle pouvait songer à son père absent, à Bernard prisonnier.

La correspondance d'Alais devenait alarmante :

« Je suis très-inquiète de mon fils, disait madame Désaubray. Les lettres qui m'arrivent d'Allemagne ne sont plus de sa main ; il les dicte à l'un de ses compagnons de captivité.

» Mais quelle est donc cette blessure qu'il ne m'explique pas ! Vainement il s'efforce de me rassurer... J'ai comme le pressentiment d'un malheur. »

Quelques jours plus tard, au volet de l'école, le père Claude affichait la déroute du Mans. C'était, au dire du télégramme, par la faute des mobilisés bretons qui s'étaient enfuis sans combattre.

On n'y voulut pas croire. La nouvelle se con-

firma. Les vieillards alors courbèrent le front ; les femmes surtout se montraient furieuses.

Mais quand on vit apparaître les premiers fuyards couverts de haillons, encore en sabots, exténués de fatigues et de misères, le ressentiment fit place à la pitié.

Pour se justifier, quelques-uns exhibaient de mauvais fusils à pistons. Les cheminées n'étaient pas même forcées. Comment auraient-ils pu se défendre avec de pareilles armes !

Les jours suivants, de nouvelles bandes passèrent. On eût dit que, s'entendant pour éviter la grande route, ils prenaient tous le chemin de la côte.

A leur approche, tout le village était en l'air.

On courait au-devant d'eux. Peut-être allait-on revoir un fils, un frère, un fiancé ! Parfois cet espoir se réalisait. Quelle scène de joie !

Des enfants s'emparaient du sac et du fournil. Le soldat appuyé sur des bras de femmes, entouré de toute une famille, regagnait en souriant sa chaumière. Les vieux parents étaient sur le seuil. On leur criait de loin : « C'est lui !... le voilà !... Dieu nous l'a rendu ! »

Si personne du pays ne se trouvait au nombre des arrivants, l'accueil n'en était pas moins hospitalier.

« Là-bas, se disait-on, dans quelque autre village, nos enfants seront traités de même ! »

comme beaucoup d'autres, égarés par les promesses illusives des meneurs de l'époque. Mais, plus lâche que les autres, il n'osa pas se porter sur les barricades, et se cacha dans le grenier de la maison du *Singe Vert*.

Des mardsades de cette maison il tiraient sur la place Saint-Antoine, sans courir le risque d'être atteint lui-même.

C'est de là qu'il visa l'archevêque et l'atteignit d'une balle, qui, pénétrant par le flanc droit, alla se loger dans la colonne vertébrale.

Ayant échappé aux poursuites qui furent exercées contre les insurgés, ce misérable rentra dans son ancien atelier, et il eut un jour l'audace de se vanter de son crime devant ses camarades.

— Cette canaille de curé, disait-il, j'ai eu bientôt fait de faire taire sa g...

Les ouvriers, indignés, le chassèrent, et, sur un mot d'ordre donné secrètement, il ne put trouver d'ouvrage nulle part.

Il traîna sa misère dans tous les bouges, lorsque, l'année suivante, un vent d'émigration souffla un instant sur la France. On racontait qu'en Californie on ramassait l'or dans les ruisseaux.

Laforce s'embarqua pour l'Amérique, emmenant avec lui son fils, un grand garçon âgé de dix-huit ans.

Sept années se passèrent. En 1856, un soir d'été, un ancien patron de Laforce vit arriver chez lui un homme jeune encore, mais vieilli et usé avant l'âge, grand, sec, au teint bistré, à la taille voûtée, ayant quelque chose dans le regard de l'être affolé de peur. C'était le fils de Laforce.

Il rentra en France sans un sou vaillant, pauvre, misérable et seul. Il venait implorer l'aide de l'ancien patron de son père, chez lequel il avait fait lui-même son apprentissage, afin de trouver le moyen de gagner son pain.

Interrogé, il raconta que Laforce, le meurtrier, était mort l'année précédente sur les grands chemins de San-Francisco.

Après avoir ramassé quelques lingots d'or aux mines de Californie, l'assassin de l'archevêque de Paris avait voulu regagner un port d'embarquement pour rentrer en France. Assailli par une bande de voleurs, il avait été massacré, dépouillé, et son corps était resté sur la route, servant de pâture aux chiens errants.

Le lendemain, son fils, qui demeurait à San-Francisco, où il travaillait de son état, allant à la rencontre de son père, avait trouvé le cadavre à moitié dévoré, sur le bord de la route.

Le pauvre garçon, bien innocent du crime de son père, fut si vivement impressionné à cette horrible vue, que ses cheveux en devinrent blancs instantanément, et que son esprit ébranlé lui montrait sans cesse ce hideux spectacle.

— C'est Dieu qui a puni mon père et vengé son archevêque, disait-il avec un air de conviction profonde.

Deux mois après son retour, il entra dans un hôpital.

Il a dû y mourir fou.

Et de grands feux s'allumaient pour regaillardir ces pauvres garçons, harassés et morfondus. C'était à qui leur ferait une bonne soupe ou descendrait à la cave pour tirer un pichet de cidre.

Quand la halte avait lieu le soir, on les retenait à coucher dans les étables et dans les granges. Plus d'une fois, jusqu'au milieu de la nuit, les vitres des maisons restèrent éclairées. On eût dit le réveil de Noël.

Mais rien que du dehors. Au dedans, pas de gaieté, pas de chansons. Des récits lugubres, des imprécations contre les chefs, le regret et la colère d'avoir été vaincus.

Quoi ! tant de souffrances, tant de bonne volonté, tant d'efforts inutiles ! Il y en avait beaucoup même, parmi les plus défaillants, qui demandaient encore à retourner à l'ennemi.

L'armistice était signé. Bientôt ce fut la paix... A Trévelec, comme de tous les villages de France, un long soupir de soulagement s'éleva vers le ciel. Ah ! c'était donc fini de la guerre.

D'autre part, le printemps se hâta comme pour nous consoler. Jamais il n'y eût une efflorescence aussi rapide, une plus merveilleuse transformation que cette année-là. Ce fut avec bonheur qu'on se remit aux travaux des champs.

Le comte revint l'un des derniers. Il ne désespérait pas de l'avenir.

Mais Bernard ! pourquoi ne recevait-on pas de

Etranger.

ALLEMAGNE. — L'empereur d'Autriche et l'empereur d'Allemagne ont dû s'entendre, avons-nous dit, sur la question du Danube, ainsi que sur bien d'autres.

Voici ce que publie à son tour la *Germania* :

« L'alliance austro-allemande a jusqu'à ce jour subi victorieusement toutes les épreuves.

» Elle a arrêté les intempérances des irrédentistes italiens en même temps qu'elle a imposé un frein aux ambitions immodérées de la Russie, et, selon tout espoir, elle aura raison des intrigues russo-anglaises dans l'affaire de la navigation du bas Danube.

» A ce point de vue, l'entrevue des deux empereurs à Ischl n'est pas seulement une nouvelle preuve des sentiments amicaux qui unissent les deux souverains ; elle est une nouvelle garantie du maintien de l'alliance austro-allemande et du maintien de la paix dont tous les peuples de l'Europe ont un pressant besoin. »

On voit qu'en Allemagne l'alliance austro-allemande est considérée comme une réponse aux projets de M. Gladstone qui tend à favoriser l'influence russe dans les provinces danubiennes.

Les deux empereurs ont très-longuement discuté la question de savoir s'il ne faudrait pas se rapprocher de la Russie et mettre ainsi l'Angleterre dans l'impossibilité de confisquer la Turquie à son profit, tout en paraissant être au mieux avec le gouvernement de Saint-Petersbourg. Rien cependant n'a encore été décidé.

Berlin, 13 août.

Le prince de Roumanie, après son séjour à Vienne, se rendra à Berlin sur l'invitation de l'empereur. Il s'agit de la question de l'érection de la Roumanie en un royaume. Les deux empereurs sont favorables à ce projet et le prince de Serbie, qui était venu pour le déjouer, n'a rien obtenu. Il y a cependant une certaine réserve due à M. de Bismark qui voudrait que la Roumanie devint dans ce cas une sorte de vassale de l'Allemagne. Cela ne se dit pas tout haut, mais c'est une éventualité contre laquelle la Roumanie devra se mettre en garde.

Tribunaux.

Souvenirs du 14 juillet. — Le soldat Mathian, du 5^e de ligne, a comparu devant le conseil de guerre séant à Caen, sous l'inculpation de coups et blessures commis sur la personne du sergent Beauvils, son supérieur, ainsi que sur la personne d'un de ses camarades, resté encore à l'hôpital des suites de ses blessures.

A la date du 14 juillet, Mathian, rentrant ivre à la caserne du Château, se jeta comme un forcené, un couteau à la main, sur le sergent de garde et sur un de ses camarades

nouvelles de Bernard ?... Nos prisonniers, cependant, nous étaient rendus. On en voyait partout, même à Trévelec. Et pas un mot de lui ! Plus de lettres de sa mère !

Elle écrivit enfin : *Madame, j'ai vu votre fils. L'affreuse vérité m'est connue ; plains-moi, Jeanne... Il n'avait pas voulu m'affliger, il espérait la guérison. Un officier de son régiment m'a tout appris... Pauvre Bernard !... Je vais le chercher là-bas, car il lui faut un guide maintenant... mon fils est aveugle !*

(A suivre.)

CHARLES DESLIS.

Un Américain, avant de partir pour la France, consulte un de ses amis.

— Vous qui connaissez Paris, quelle somme faut-il compter pour y passer une huitaine de jours ?

— Si vous voulez bien vivre, comptez cent francs par jour.

— Diable ! c'est que j'ai l'intention d'emmenier ma femme avec moi.

— Oh ! alors, c'est différent, avec un louis vous en verrez la farce.

qui voulaient le maintenir. Les blessures faites par Mathian offraient une certaine gravité.

Mathian a été condamné à la peine de mort par le conseil de guerre.

Un meurtrier de treize ans. — La cour d'assises de la Gironde a jugé avant-hier un hideux gamin des environs de La Réole, qui, pour assouvir un désir bestial, avait entraîné dans le bois de Lassime et tué à coups de couteau le jeune Joseph Micheleau, âgé de huit ans, fils d'un cultivateur des environs. Le meurtre remonte à octobre 1878. En janvier 1879, seulement, des paysans découvraient le corps décomposé. En juin suivant, on recueillit les premiers aveux de Martial Guiraudon, le coupable. Son défenseur s'est attaché à démontrer que Martial avait agi sans discernement, car il était âgé de treize ans à peine à l'époque du crime. Ce système n'a pas eu l'approbation du jury. Déclaré coupable avec circonstances atténuantes, Guiraudon a été condamné à vingt ans de prison.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

L'INCENDIE DE LA RUE DU PORTAIL-LOUIS.

Ce matin, vers 3 heures 1/2, le feu a éclaté tout-à-coup dans les greniers d'une vaste maison, rue du Portail-Louis, occupée par de nombreux locataires, entre autres MM. Mabileau, entrepreneur de camionnage, Louis Monestier, restaurateur et ébéniste, et appartenant à M. Maurice.

Dès les premiers cris d'alarme, la toiture, sur une longueur de 35 à 40 mètres, était en feu, et les flammes projetaient au loin une vive lumière. Elles étaient alimentées par des copeaux de menuiserie, des voliges et bois de travail d'ébénisterie.

Deux jeunes gens couchés dans une mansarde, à l'extrémité du bâtiment, ont couru le plus grand danger. L'un d'eux, traversant les flammes, s'est précipité par dessus la rampe d'escalier et est venu tomber au palier du deuxième, la première volée qui se présentait à lui étant en feu. Son camarade, Jules Rocher, affolé, s'est suspendu par la lucarne : le terrible accident de la rue Haute-Saint-Pierre semblait inévitable, et les témoins étaient dans les transe pour ce jeune garçon. Heureusement, deux de nos concitoyens, M. Chuche, et M. Guyard, pompier, ont pu arriver au second étage, sont montés sur la balustrade de la fenêtre et ont saisi Rocher par les pieds. Ce sauvetage était des plus périlleux ; une secousse pouvait entraîner trois hommes du deuxième étage dans la rue. Grâce à l'énergie et à l'adresse des sauveteurs, dignes des plus grands éloges, il n'y a pas eu d'accident ; tous les trois étaient désormais hors de danger.

Rocher a eu les jambes brûlées légèrement et quelques contusions au côté occasionnées par sa chute sur le balcon. Pendant ce sauvetage qui n'a duré que quelques instants, les pompes de l'Ecole de cavalerie, celle de la gare de l'Etat, puis celles de la ville, sont arrivées, et le feu a été attaqué de tous côtés à la fois ; aussi s'en est-on promptement rendu maître. Toute la charpente a été brûlée avec ce que contenait les greniers.

Les pertes totales s'élèvent à 4 ou 5,000 fr. environ. L'une des victimes, M. Louis Monestier, ébéniste, n'était pas assuré, et il perd tout ce qu'il possédait en bois tournés et en madriers d'acajou, palissandre, noyer, chêne et bois blanc, ainsi qu'en linge et en effets mobiliers.

La cause de ce sinistre est inconnue ; il est à craindre que les jeunes pensionnaires qui ont failli être victimes n'aient jeté en rentrant, sur les copeaux, quelque allumette encore incandescente ou quelque cigarette mal éteinte ; le feu eût couvé toute la nuit, retenu d'abord par l'humidité, la pluie tombant abondamment depuis plusieurs heures. Sans cette circonstance, les flammes eussent peut-être éclaté plus tôt.

Heureusement aussi, il n'y avait pas de vent, et des greniers remplis de fourrages et donnant sur la rue de la Petite-Douve ont été épargnés. Une des pompes de la ville, installée de ce côté, avait principalement pour mission de protéger ces bâtiments et d'inonder leurs charpentes.

Les escadrons de l'Ecole de cavalerie sont arrivés des premiers, avons-nous dit, avec le

personnel de la gare de l'Etat, et organisé les secours. Les arçoniers et cavaliers ont prêté au sauvetage de nombreux effets mobiliers. Bien des locataires ont mis à ce travail pertes qu'ils auraient pu éviter.

Aux premiers rangs des travailleurs, on a remarqué les Frères des Ecoles chrétiennes qui n'ont pas quitté les chaînes.

M. le Sous-Préfet de Saumur est arrivé alors qu'on était déjà maître du feu, et par son adjoint, M. le Capitaine de gendarmerie et M. le Commissaire de police veillaient avec les hommes sous leurs ordres à l'organisation des chaînes et à l'alimentation des pompes.

Théâtre de Saumur.

A l'occasion des Courses et du Carrousel, trois représentations dramatiques seront données sur notre scène par une troupe parisienne sous la direction de M. SAINT-OMER, et avec le concours de M^{lle} TESSANDIER, du théâtre du Gymnase.

Voici le programme pour les trois jours :

Dimanche 22 août : LE FILS DE CORALIE.

Lundi 23 : L'AGE INGRAT.

Mardi 24 : LA DAME AUX GAMBELIAS.

Nous avons reçu la lettre suivante, que nous nous empressons de publier, comprenant parfaitement le sentiment qui l'a inspirée :

« Pont-Fouchard, le 14 août 1880.

» Monsieur le Rédacteur,

» La semaine dernière, vous avez donné la liste des commissaires d'une société de fondation récente à Saumur qui a pour enseigne : Société de la Libre-Pensée. Dans cette liste, se trouve le nom Taveau, sans autre complément.

» Or, nous sommes deux Taveau au Pont-Fouchard, et je tiens essentiellement à ce qu'on ne me confonde pas avec mon homonyme. Je vous prie donc de publier cette lettre pour dissiper tout doute, et faire savoir qu'il ne me conviendrait nullement que l'on crût que je puisse m'associer à une société de libre-pensée.

Agréer, etc.

» PAUL TAVEAU,

» Géomètre-Expert au Pont-Fouchard.

Courses de Saumur.

22 ET 24 AOUT 1880.

Hippodrome de Varrains-Chacé.

Premier jour de courses. — Dimanche 22 août.

1^o PRIX DU GOUVERNEMENT (gentlemen-riders) : 2,000 fr., donnés par l'Etat, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France. — Entrée : 50 fr., moitié forfait, s'il est déclaré. — La moitié des entrées au second après que le troisième aura retiré la sienne. — Poids : 3 ans, 67 kil.; 4 ans, 74 kil. 1/2; 5 ans et au-dessus, 76 kil. — Tout cheval ayant gagné en une ou plusieurs courses une somme de 5,000 fr., portera 2 kil. de surcharge ; une somme de 10,000 fr., 4 kil.; une somme de 20,000 fr., 7 kil. — Les chevaux nés dans les anciennes circonscriptions de l'Ouest ou du Midi, et y ayant résidé jusqu'au moment de la course, recevront 3 kil. de décharge. — Distance : 2,000 mètres environ.

2^o COURSE PLATE (militaire) : Un objet d'art, offert par la Société des courses à MM. les Officiers de l'Ecole de cavalerie, montant des juments de pur sang. — Distance : 2,000 mètres environ.

3^o PRIX DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT (3^e série) : 3,000 fr., offerts par la Société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, n'ayant jamais, jusqu'au moment de la course, gagné une course en Angleterre, un handicap de 10,000 fr., un des prix de série donnés par la Société dans les départements, ni une course à Paris ou à Chantilly. — Entrée : 50 fr. La moitié des entrées au second. — Distance : 2,000 mètres environ. — Poids : 3 ans, 54 kil.; 4 ans, 62 kil.; 5 ans, 64 kil.; 6 ans et au-dessus, 65 kil. 1/2.

4^o COURSE DE HAIES (militaire) : Un objet d'art, offert par la Société des courses à MM. les Officiers de l'Ecole de cavalerie, montant des chevaux de manège. — Distance : 2,000 mètres environ et 4 haies.

5^o STEEPLE-CHASE (militaire) : Un objet d'art, offert par la Société des courses à MM. les Officiers de l'Ecole de cavalerie, montant des chevaux de manège. — Poids commun : 72 kil. — Tout cheval ayant gagné une fois cette course prendra 3 kil. de surcharge ; plusieurs fois, 5 kil. — Distance : 3,000 mètres et 12 obstacles environ.

6^o PRIX DU CHEMIN DE FER (steeple-chase à réclamer) : 1,200 fr., dont 500 fr. offerts par la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, et 700 fr. par la Société des courses ; 1,000 fr. et les entrées au premier, 200 fr. au second ; pour tous chevaux à réclamer pour 5,000 fr. — Entrée : 50 fr. — Le 4 ans, 71 kil.; 5 ans et au-dessus, 78 kil. — Le cheval qui sera mis à réclamer pour 3,000 fr. recevra 6 kil. de décharge ; pour 2,000 fr., 9 kil. En outre, les demi-sang recevront 4 kil. et les gentils

Distance : 4,000 mètres et 20 obstacles environ.

7^e PRIX DES VENEURS (hunt and military steeple-chase) : Un objet d'art, pour backes, chevaux d'arçades, de chasse et de promenade de la région. (Les commissaires se réservent le droit d'accepter dans cette course ou de refuser les chevaux qu'ils jugent convenables.) Entrée, 20 fr. au premier. Poids : 75 kil. Distance, 2,500 mètres et douze obstacles environ. Tenue de course.

Engagements jusqu'au jeudi 19 août, avant midi, chez M. FROUST, rue de Bordeaux, Saumur.

Le 23 août
GRAND CARROUSEL
Donné par l'École de cavalerie.

Deuxième jour de courses. — Mardi 24 août.

1^{re} COURSE PLATE (militaire) : Un objet d'art, offert par la Société des courses à MM. les officiers de l'École de cavalerie, montant des juments de pur sang. — Distance : 2,000 mètres environ.

2^e PRIX DE SAUMUR (handicap) : 3,000 fr., dont 2,000 fr. donnés par la ville de Saumur, et 1,000 francs par la Société des courses, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France. — Entrée : 100 fr., moitié forfait, s'il est déclaré. — La moitié des entrées au second, après que le troisième aura retiré la sienne. Tout gagnant, après la publication des poids, portera 2 kil. de surcharge. — Distance : 2,200 mètres environ.

3^e COURSE DE HAIES (militaire) : Un objet d'art, offert par la Société des courses à MM. les Officiers de l'École de cavalerie, montant des chevaux de ménage. — Distance : 2,000 mètres environ et 4 haies.

4^e COURSE DE HAIES (handicap) : 1,000 fr., offerts par la Société des courses, pour tous chevaux. — Entrée : 50 fr. — La moitié des entrées au second. — Tout gagnant après la publication des poids portera 3 kil. — 2,200 mètres et 6 haies environ.

Dans le cas où un seul cheval se présenterait au poteau, il sera forcé d'accomplir le parcours.

5^e STEEPLE-CHASE (militaire) : Un objet d'art, offert par la Société des courses à MM. les Officiers de l'École de cavalerie, montant des chevaux de ménage. — Poids commun : 72 kil. — Tout cheval ayant déjà gagné une fois cette course prendra 3 kil. de surcharge; plusieurs fois, 5 kil. Le gagnant du premier jour prendra 3 kil. — Distance : 3,000 mètres et 12 obstacles environ.

6^e PRIX DU CONSEIL GÉNÉRAL (steeple-chase, handicap) : 2,000 fr., dont 1,200 fr. offerts par le Conseil général, et 800 fr. par la Société des courses, pour tous chevaux. — Entrée : 100 fr., moitié forfait, s'il est déclaré. La moitié des entrées au second, après que le troisième aura retiré la sienne. — Tout gagnant, après la publication des poids, portera 3 kil. de surcharge. Les gentlemen recevront 3 kil. de décharge. — Distance : 4,000 mètres et 20 obstacles environ.

Les Dames de Saint-André informent les familles qu'elles ouvriront leur pensionnat dans leur nouveau local, rue des Pâiens, 24, à Saumur, le vendredi 15 septembre.

L'établissement, bien disposé, possède un vaste jardin qui lui permet d'avoir une seconde entrée place du Petit-Thouars.

La récolte de 1880. — Les renseignements abondent de toutes parts sur la récolte de 1880. En leur ensemble, ces renseignements sont favorables. L'année, comme disent encore nos cultivateurs, sera *jalouse*, c'est-à-dire inégale, soit quant aux diverses parties de la France, soit quant aux divers Etats producteurs.

En France, le Midi est mieux traité que le Nord; le Sud-Ouest encore mieux que le Sud-Est; au contraire, le Nord a une meilleure récolte que le Centre. On constate que les battages donnent pas mal de déceptions. En revanche, le grain est très-beau, bien nourri. Il fournira une farine qui est excellente et déjà recherchée. On a évalué la production de 1879 à 400 millions d'hectolitres. Les résultats de 1880 ne seront pas inférieurs, mais la qualité sera supérieure. Déjà, cependant, les blés de 1879 étaient bien préférables à ceux de 1878.

C'est donc une récolte moyenne, ou à peu près, quant à la quantité; bonne quant à la qualité.

Par suite, la France sera encore importatrice de blé en 1880 et 1881. Il faut aujourd'hui de 110 à 115 millions d'hectolitres pour faire face à tous les besoins de la consommation.

M. D. Babin, instituteur au Fuiet, canton de Montrevault, a adressé la lettre suivante à M. Paul Bert :

« Le Fuiet, 10 août 1880.

« Monsieur le Député,

« Dans la lettre que vous ont adressée les instituteurs du canton de Montrevault, et que j'ai signée à la hâte et sans réflexion, je n'avais vu qu'un témoignage de gratitude envers vous, pour les efforts que vous avez

tentés dans le but d'améliorer la condition de ceux qui se dévouent à l'instruction primaire; et sous ce rapport mes sentiments sont toujours les mêmes.

« Mais il paraît, d'après le rapport que vous avez publié à l'appui de votre projet de loi, et que je ne connaissais pas, que vous cherchez à exclure de l'enseignement tout principe religieux; je ne puis souscrire à une tentative directement opposée à ma conscience, comme à la pratique de toute ma vie, à la liberté, comme aux vœux les plus légitimes des familles.

« En conséquence, je vous prie, Monsieur le Député, de considérer ma signature comme non avenue.

« J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, Monsieur le Député, votre très-humble serviteur,

» D. BABIN,

Instituteur public au Fuiet (Maine-et-Loire).

Dans les temps que nous traversons, ce courage, ce respect de soi-même, dont fait preuve M. l'instituteur du Fuiet, mérite les éloges de tous les honnêtes gens.

Assemblée de Saint-Clément. — L'assemblée de Saint-Clément-des-Levées aura lieu dimanche prochain 22 août.

Dans l'après-midi, il y aura jeux publics divers, et, le soir, pour terminer la fête, un feu d'artifice sera tiré sur le quai par M. Vincent, d'Angers.

Les marchands étalagistes trouveront place et protection.

ANGERS.

L'Agence Havas nous apprend que l'inauguration de la statue de David d'Angers aura lieu vers le 15 septembre.

La municipalité prépare à cette occasion de grandes fêtes auxquelles la presse parisienne et probablement de hautes personnalités seront invitées.

— M^{me} veuve Charbonnier, qui vient de mourir à sa propriété de Vendôme, près Saint-Gemmes-sur-Loire, a légué la majeure partie de sa fortune à des établissements de bienfaisance : 150,000 fr. aux Hospices d'Angers, 60 à 70,000 fr. au Bureau de bienfaisance d'Angers, et 10,000 fr. aux Petites Sœurs des Pauvres.

Le nom de cette bienfaitrice des pauvres mérite de n'être pas oublié.

LAVAL.

Il y a six mois, écrit-on de cette ville, le sieur Bâtard, notaire à Craon, était condamné aux travaux forcés à perpétuité pour « faux. » Nous apprenons que sa « peine perpétuelle » vient d'être commuée en « six années seulement de travaux forcés. » M^e Bâtard était dans la Mayenne, et surtout dans le Craonnais, l'un des membres les plus actifs du parti républicain.

La semaine dernière, la musique municipale de Lamballe (Côtes-du-Nord) a été convoquée pour entendre une communication de la Mairie.

MM. les musiciens ont été mis en demeure de jouer la *Marseillaise*, à la première réquisition de la municipalité.

Ces courageux jeunes gens ont immédiatement remis leur démission entre les mains du chef de musique, refusant de jouer l'hymne sanguinaire qui a présidé aux défaites de la France en 1870-71, et aux horreurs de la Commune, de si détestable mémoire.

Les deux tiers des musiciens ont ainsi quitté la salle, bafoués sans doute par les petits radicaux du cru, mais loués et honorés par l'immense majorité des habitants de Lamballe.

Dans quelques jours, nous assisterons au laborieux enfantement d'une musique municipale.

Paraissez « Enfants de la patrie, le jour de gloire est arrivé. » (*Gazette de Bretagne.*)

Publications de mariage.

René-François Delaunay, domestique, et Louise-Joséphine Beugreau, couturière, tous deux de Saumur.

Paul Eugène, bijoutier, et Marie Vigneron, chapelière, tous deux de Saumur.

Faits divers.

Le Centre signale un acte de brutalité dont se serait rendue coupable, à Montluçon, une des sous-maîtresses de l'une des écoles communales laïques de filles.

Elle aurait frappé à plusieurs reprises une petite fille de douze ans, nommée Meunier, dont la mère, veuve avec trois enfants, demeure rue de Clermont. Les coups furent violents, paraît-il, la pauvre petite fut prise de convulsions effrayantes, les deux médecins appelés craignaient pour sa vie. Heureusement, cette enfant est à peu près rétablie.

Les feuilles rouges, si empressées à accuser les prêtres et les frères de brutalités, se sont bien gardées de relater ce fait, qui est pourtant de notoriété publique.

On vient de découvrir, dans les archives de Cernay, une pièce curieuse. Elle se rapporte au séjour que fit Louis XIV dans cette petite ville, et raconte quelles dépenses celle-ci crut devoir s'imposer pour recevoir le roi.

Il en coûta à Cernay, non les yeux de la tête, mais une somme de 15 livres et un sou.

Ces 15 livres et un sou représentant en monnaie de ce jour, à 3 fr. la livre et à 49 centimes le sou, 67 fr. 49 c., furent employés à réparer les ponts à l'intention de Leurs Majestés.

Ainsi se passaient alors les choses à Cernay. Le roi soleil payait son écot à l'auberge comme un simple mortel, la ville profitait de son passage pour réparer ses ponts qui apparemment en avaient grand besoin.

En France, la République a changé tout cela.

Une des grandes modes du moment, renouvelée d'il y a vingt ans, est le spirilisme. On a invité à une soirée donnée en l'honneur des *Esprits*, tout comme pour un concert. On y voit et on y entend des choses plus que surprenantes. Que croire? que penser? La grande attraction est l'incarnation dans le corps du médium, des esprits de Napoléon III et de son malheureux fils. Celui-ci vous raconte d'une voix épuisée par la souffrance une quantité de choses. Et on a beau se raisonner, vouloir en rire, se pincer pour se réveiller, ce n'est pas à dire, on a entendu les paroles les plus étonnantes. Et puis quoi?... ah! ma foi, je ne sais pas, si ce n'est qu'il faut y aller voir, pas trop souvent, par exemple, car on en perdrait la tête à écouter ces racontars de l'autre monde.

Il est plus sage de rester dans celui-ci le plus qu'on peut, où il y a, quoi qu'en disent les fâcheux, de charmants côtés, qui se nomment la jeunesse, la beauté, le mariage, les enfants, les amis, la musique, la campagne, les fleurs, les bois, les montagnes et l'amour. En voilà bien assez pour remplir notre vie de doux et cher bonheur.

JEANNE DE CHAVILLE.

Accroître le bien-être de soi et des siens est la préoccupation universelle.

On gagne ce qu'on ne perd pas.

Pour ne perdre ni bouillon, ni lait, ni viande, ni volailles, qui se gâtent si facilement par ces fortes chaleurs, faites usage du *Sel de conserve*.

Dépôt central, 34, rue de Provence; succursale, 25, rue du Pont-Neuf, à Paris, et chez tous les marchands de denrées alimentaires.

Le Sel de conserve est indispensable dans tous les ménages.

Une boîte de 4 fr. par ménage est suffisante pour la saison d'été.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 14 août.

Le marché n'a subi aujourd'hui qu'un très-petit nombre de réalisations. Toutes les mesures provoquées par les derniers départs avaient été prises dès hier. Ajoutons qu'on a maintenant l'explication de la baisse de 3/16 qui s'est produite sur les consolidés anglais. La haute banque à Londres fait de l'argent afin de prendre une plus large part dans les ventes prochaines de Bons du Trésor des Indes.

5 0/0, 119.12 1/2; Italien, 84.40; Florin d'Autriche, 76.70.

Les cours de nos valeurs de crédit sont excellents. Il y a une fermeté toute spéciale sur la Banque d'escompte. Les capitalistes font une excellente affaire en mettant en portefeuille ces titres à leurs cours actuels. La Banque hypothécaire est ferme à 607.50. Les obligations 500 fr. 4 0/0 de la Société déléguées sous le patronage et par l'intermédiaire de 7 de nos grands établissements de crédit servent de remploi aux fonds qui proviennent des anciennes obligations 5 0/0 du Crédit foncier.

Le Crédit mobilier est encore faible à 632.50. Il est probable que ce titre ne tardera pas à perdre ce qu'il conserve de sa dernière avance. La Banque parisienne est très-lourde. En voyant échouer les projets de fusion, les actionnaires paraissent découragés. On vend à 568.75 les actions de jouissance du Crédit mobilier espagnol. L'obligation des Chemins de fer brésiliens est fort bien tenue à 473.25.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'Univers illustré :

TEXTES : Courrier de Paris, par Jérôme. — Bulletin, par X. Dachères. — La procession du *Corpus Christi* à Valence, par R. Bryon. — Revue scientifique, par le docteur E. Decaisne. — Un montreur d'ours, dans le bazar de Scutari, par X. Dachères. — La grande salle du palais de Westminster, par A. Brunet. — *La Jolie Veuve*, par Charles Ross (traduit de l'anglais par Amy Davy) (suite). — Bulletin financier, par Plutus. — Courrier des modes, par Mme Iza de Cérigny. — Échecs.

GRAVURES : Voyage du Président de la République à Cherbourg : visite au vaisseau-amiral le *Colbert*. Vue de Cherbourg, la rade et la digue. Attaque de nuit de l'escadre, par les torpilleurs. — Cérémonie du *Corpus Christi*, à Valence (trois gravures). — Salon de 1880 : *Dante exilé*, tableau de M. P.-E. Sautai. — Retour de l'impératrice Eugénie de son voyage dans le Zoulouland. — Types albanais : un montreur d'ours, dans le bazar de Scutari. — Londres : entrée des membres de la Chambre des Communes, au palais de Westminster. — Rébus.

Abonnements : un an, 22 fr.; six mois, 11 fr. 50; trois mois, 6 fr.

Bureaux : rue Auber, 3, Paris.

Cinq francs par mois. Livres et Musique. — Maison Abel PILON, 33, rue de Fleurus, à Paris. (*Voir aux annonces.*)

Société anonyme des Carrières Françaises et Belges réunies.

La production des pavés n'est pas la seule source de bénéfice de cette Société; la pierre, autrefois encombrante et sans valeur, qui restait aux abords des carrières, très-recherchée aujourd'hui par les Compagnies de chemins de fer, est devenue une source de fortune. Livrée aux concasseurs, elle devient à très-peu de frais du ballast et du macadam, qui sont un nouvel élément de bénéfices.

La Banque industrielle (10, Faubourg Montmartre, Paris) met en vente 1,500 de ces titres entièrement libérés au prix de 548 fr. 75. (*Le Télégramme financier.*)

LE PALAIS DES MARCHANDS ANGERS

Est la seule maison qui, par son organisation, puisse offrir des ameublements 1^{re} qualité aux conditions suivantes :

Chambre à coucher.

Lit en fer	} LES	7 PIÈCES
Sommier		
Matelas		
Traversin		
Oreiller		
Table ronde		
Table de nuit		75 fr.

Chambre à coucher noyer ou acajou

Une Armoire à glace grand modèle	} LES	4 PIÈCES
Un Lit à cadre		
Une Commode		
Une Table de nuit vide-poche		
		350 fr.

Chambre à coucher riche.

Armoire à glace, pans coupés, grand modèle, thuya, palissandre	} LES	4 PIÈCES
Lit pans coupés thuya, palissandre		
Commode - Toilette, thuya, palissandre		
Table de nuit vide-poche, thuya, palissandre		
		475 fr.

Choix immense de Chambres à coucher acajou, palissandre, noyer, vieux chêne; Chambres à coucher Louis XIII, Louis XIV, Louis XV, etc., etc.

Envoi FRANCO de Catalogues très-complets de Meubles, Tentures, Literie, etc.

On sait le rôle prépondérant que jouent les *Poudres de Toilette* dans l'hygiène de la peau. Le Docteur Cazenave connaissait mieux que personne le danger de quelques-unes d'entrées elles, trop répandues dans la parfumerie vulgaire, — celles, par exemple, qui sont à base de bismuth, de plomb ou d'albâtre. On n'a rien à craindre de la *Poudre de Toilette* du Docteur Cazenave, composée de la plus pure fleur de la farine de riz, douce et salubre à la peau; elle est employée toujours avec succès pour prévenir ou faire disparaître le *hâle* et les *taches de rousseur* auxquelles les peaux les plus délicates sont surtout exposées. — Dépôt à Paris, 47, Avenue de l'Opéra.

Dépôt à Saumur, chez M. Machel, coiffeur.

Médaille d'ARGENT, Exposition 1879
THYMOL-DORÉ
 Recommandé par les sommités médicales pour l'Hygiène, l'Assainissement, Bains, lotions, toilette intime, etc. Le Flac. 2 fr.
SAVON AU THYMOL-DORÉ
 HYGIÉNIQUE ET CONSERVATEUR DE LA PEAU
THYMOLINE-DORÉ
 POUDRE VELOUTE IMPALPABLE
 Dépôt Général : 20, rue Richer, PARIS
 BRSSON, pharmacien, place de la Bilange, MURAY, chemisier de MM. les officiers de l'École, rue Saint-Jean.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
 rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements,

même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.
 Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalésциère du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus

terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalésциère m'en a soulevé complètement. — BONREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalésциère. LÉON PRYCLET, instituteur à Cheyssoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalésциère chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean; GONDRAND; BRSSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons

pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o (limitée) (979)
 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT
 Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.		10 h. 30 matin.			
8 15 —					
11 25 —		7 40 soir.		11 h. 55 matin.	
1 17 soir.		4 51 —			
4 55 —					
7 59 —		11 48 —		9 10 soir.	
DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.		9 h. 13 matin.		9 h. 55 matin.	
8 35 —		5 17 soir.		3 30 soir.	
12 15 soir.		3 50 —		11 28 —	
6 45 —		10 47 —		11 28 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 14 AOUT 1880.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	85	30	»	Crédit Foncier colonial ..	400	»	»	C. gén. Transatlantique ..	592	25	»
3 % amortissable ..	87	40	»	Crédit Foncier, act. 500 fr. .	1280	»	7 50	Canal de Suez ..	1237	50	»
4 1/2 %	117	50	»	Obligations foncières 1877. .	362	50	»	Société autrichienne ..	597	50	»
5 %	119	10	»	Obligations communales 1879.	470	50	»	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor ..	513	»	»	Obligat. foncières 1879 3 %.	471	50	1 50	Est	388	»	»
Obligations du Trésor nouvelles	517	2	»	Soc. de Crédit ind. et comm. .	730	»	»	Midi	390	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	235	2	»	Crédit mobilier ..	633	75	1 25	Nord	390	50	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	512	»	»	Crédit Foncier d'Autriche ..	740	»	»	Orléans	390	50	»
— 1865, 4 % ..	525	»	1	Est ..	740	»	5	Ouest	389	75	»
— 1869, 3 % ..	402	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée ..	758	75	»	Paris-Lyon-Méditerranée ..	389	75	»
— 1871, 3 % ..	398	»	»	Midi ..	1020	»	7 50	Paris (Grande-Ceinture) ..	390	»	»
— 1875, 4 % ..	522	»	»	Nord ..	1602	50	»	Paris-Bourbonnais ..	387	50	»
— 1876, 4 % ..	522	»	1	Orléans ..	1218	75	»	Canal de Suez ..	580	»	»
Banque de France ..	3500	»	»	Ouest ..	823	50	2 50				
Comptoir d'escompte ..	950	»	7 50	Compagnie parisienne du Gaz.	1330	»	»				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
 GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 8 minutes du matin.	express-poste.	3 heures 26 minutes du matin.	direct-mixte.
6 — — — — —	(s'arrête à Angers).	8 — — — — —	omnibus.
8 — — — — —	omnibus-mixte.	12 — — — — —	express.
1 — — — — —	soir.	4 — — — — —	omnibus-mixte.
3 — — — — —	express.	10 — — — — —	express-poste.
7 — — — — —	omnibus.		
10 — — — — —	(s'arrête à Angers).		

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive Saumur à 6 heures 56.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance de suite, LA FERME DU VAU-LANGLAIS
 Comprenant terre, vignes et landes, d'une contenance de 7 hectares 50 ares environ.
 S'adresser à M. RIVAUD, propriétaire, ou à M^e MÉHOUS, notaire.

A LOUER

PRÉSENTMENT, MAISON
 Située à Saumur, RUE DE LA TONNELLE,
 Actuellement occupée par M. Courtlet, négociant.
 S'adresser à M. COURTLET. (553)

A VENDRE

d'OCCASION, UNE JOLIE VICTORIA
 N'ayant presque pas servi.
 S'adresser au bureau du journal.

BLANC ET DENTELLES

M. FAUVEL, 5, rue Beaurepaire, demande un apprenti.

ON DEMANDE un jeune homme

désirant apprendre le commerce. S'adresser à la Ville de Paris.

59, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
ENCRE NOUVELLE
 MATHIEU-PLESSY *



Croix de la Légion d'Honneur à l'Exposit. univ. de 1867.
ENCRE NOUVELLE Double Violet
 A COPIER
 Adoptée par toutes les grandes Administrations.
 DÉPÔT CHEZ TOUS LES PAPETIERS

GUÉRISON INSTANTANÉE DES NÉVRALGIES, MIGRAINES

Maux de dents de tête et d'oreilles
 PAR LE Spasalgique-Maréchal
 2 fr. le flacon, dans toutes les bonnes pharmacies.
 Dépôt chez M. NORMANDINE, pharmacien à Saumur.

BACCALAURÉATS

L'Institution Chevallier
 Rue Cardinal-Lemoine, 65, Paris.

Qui avait eu CENT CINQUANTE-TROIS admissions aux examens des Baccalauréats, dans l'année scolaire 1878-79, compte déjà cette année CENT QUARANTE-QUATRE élèves reçus (les examens continuent), ce sont :

LETRES, 1^{re} PARTIE. — MM. Alirol, Arfeuille, Baraban, Barée, Bazire, Boucherat, Bouteiller, Butteux, Chassain, Dormay, Fergant, Gache, Garnier, Hébert (Henri), Jacquemin, Jouve, Marquet, Martin (Emile), Mauder, Mazel, de Molènes, Nageotte, Naud, Pessarioux, Portailier, Ragiot, Schaffner, Valliez, Villiers, Yvonneau.

LETRES, 2^e PARTIE. — MM. Alexandre, d'Andecy, Barrié, Bouché, Buché, Bulbeau, Buffard, Buseuil, Castanjié, Caudriller, Coffin, Coulela, Couvreur, Guau, Delaporte, Deprège, Droubaix, Gisle, Gratiot, Guéraudet, Hermay, Huber, Jaquet, Jegou, Jourdain, Lacaze, Lakermance, Leclère, Lemoine, Longuet, Martin (Georges), Martine, Mattei, Maurel, Molinié, de Mocomble, Nageotte, Normant, Pilliet, Piglowski, Richet, Rimailho, Selvili (Yvan), Selvili (Nicolas), Sion, de Sainte-Claire, Tuitant, Vassal, Viard.

SCIENCES. — MM. Barle, Beaupré, Béluze, Bézinc, Bloch, Boutelant, Boyer, Cassette, Carton, Casalis, Coffin, Daniel, Deiss, Delvaule, Deschamps, Desjardins, Devillebichot, Dietsch, Doisteanu, Durvis, Fenart, Fouilhaux, Gaillard, Gallas, Galopin, Gérard, Goéry (Frantz), Guyard, Goéry (Gustave), Goulon (Paul), Grosclaude, Jacob, Janson, Lair, Lallemand, Langin, Legris, Lemesles, Loiseau (Charles), Lortic, Maquart, Mariage, Martin (Jules), Mazel, Mittler, Monigny, Mouffier, Née-Devaux, Nozo, Pailote, Parsy, Pinto, Pomayrol, Quesneville, Renard, Salmeron, Seigneur, Seuffert, Sivel, Thomassia, Tuitant, Weeger, Virot.

C'est à sa discipline et à la large organisation de son enseignement que l'Institution doit ses remarquables succès (783 admissions depuis le 1^{er} novembre 1874).

Pendant les vacances, cours préparatoires à la session de NOVEMBRE. Cours spéciaux pour le BACCALAURÉAT ES-SCIENCES RESTREINT.

Division spéciale pour la préparation à Saint-Cyr.

La rentrée des cours annuels aura lieu le 4 octobre.

Cours complémentaires pour le VOLONTARIAT.
 Envoi franco du prospectus et du tableau des cours. (505)

UN MÉNAGE demande une place : le mari comme jardinier, la femme pour le service de la basse-cour.
 S'adresser au bureau du journal.

33, RUE DE FLEURS PARIS LIBRAIRIE ABEL PILON RUE DE FLEURS, 33 PARIS

A. LE VASSEUR, SUCCESSEUR, ÉDITEUR

5 FRANCS par MOIS jusqu'à 100 Francs d'acquisition
 Pour un achat au-dessus de CENT fr. le paiement est divisé en VINGT mois

Dictionnaires Encyclopédies Histoire Géographie Littérature Philosophie Sciences Industrie Beaux-Arts

Les recouvrements se font par mandats présentés au domicile du souscripteur

Architecture Construction Ouvrages illustrés Voyages Romans Publications artistiques Gravures

PUBLICATIONS NOUVELLES
 GRAND ATLAS DÉPARTEMENTAL de la FRANCE, de l'ALGERIE et des COLONIES, suivi d'un ARMORIAL des principales villes de France. — 100 cartes in-folio accompagnées d'un texte contenant la matière de dix vol. in-8. 2 vol. reliure riche. Prix : 125 fr., payables 5 fr. par mois.
 En préparation : L'ART NATIONAL par H. DU CLEUZIQUO, 2 vol. gr. in-8, illustrés de 40 chromolithographies, 20 grav. hors-texte et 800 bois dans le texte.

MALADIES DE POITRINE ET DE LA GORGE

De tous les remèdes employés jusqu'à ce jour pour guérir les maladies graves des poumons et de la gorge, aucun n'a donné des résultats aussi certains et aussi constants que la FARINE MEXICAINE, del Dr Benito del Rio, de Mexico. Lorsque la guérison est encore humanement possible et que rien n'a réussi, on doit toujours avoir recours à la FARINE MEXICAINE. Cet aliment précieux FAIT DISPARAITRE promptement la diathèse tuberculeuse et les granulations de la gorge, en redonnant au sang sa composition normale de santé. La FARINE MEXICAINE, DANS UN TEMPS RELATIVEMENT COURT, fait cicatriser les plaies des poumons et les granulations de la gorge; c'est un fait qui ne peut plus être contesté aujourd'hui par personne, car plus de 100,000 MALADES GUÉRIS, ALORS QUE LE PLUS SOUVENT ON LES CROYAIT PERDUS PEUVENT CERTIFIER que la Farine Mexicaine est le seul remède vraiment efficace pour guérir la PHTHISIE TUBERCULEUSE, la LARYNGITE et la BRONCHITE chronique, le CATARRHE PULMONAIRE, les rhumes, l'épuisement prématuré et toutes les maladies de langueur. La FARINE MEXICAINE est un aliment tonique et digestif par excellence, qui peut être employé avec avantage à la nourriture des jeunes enfants, des valétudinaires et des vieillards, auxquels ELLE REDONNE SANTÉ ET VIGUEUR.

Se vend par boîtes de 1 kilog., 500 et 250 grammes, au prix de 7, 4 et 2 fr. 50, avec une brochure explicative sur sa composition, son mode d'emploi et d'action. Vente en gros : Chez le DÉPOSITAIRE général, à Tarare, M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste. (443)

PASTILLES GÉRAUDEL
 AGISSANT PAR INHALATION ET PAR ABSORPTION
LES SEULES PASTILLES DE GOUDRON
 RÉCOMPENSÉES par le Jury international PARIS — Exposition Universelle de 1878 — PARIS

Rhume, Bronchite, Catarrhe, Enrouement, Irritation de Poitrine, Laryngite, Phthisie et en général toutes les affections contre lesquelles le Goudron est conseillé.
 Très-utiles aux fumeurs, aux personnes qui fatiguent de la voix, et à celles qui sont exposées, dans leurs travaux, à respirer des poussières ou des vapeurs irritantes.
 L'immense succès de ces Pastilles, en France et à l'Étranger, prouve leur supériorité incontestable.

PRIX DE L'ÉTOUI : 1 50
 VENTE EN GROS : A. GÉRAUDEL, PHARMACIEN DE 1^{re} CLASSE à SAINT-MÉNEHOULD (Marne)
 DÉTAIL : Dans toutes les Pharmacies — Env. fr. contre mand. poste.

PHARMACIE-DROGUERIE
 Ancienne Pharmacie PASQUIER
 A. CLOSIER, Successeur,
 Lauréat de l'École de Pharmacie, élève de l'École Supérieure de Paris,
 20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.
 Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale.
 Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.
 On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Raynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaux.
 Saumur, imprimerie de P. GODET.